



Assemblée Générale 2020

Association 42l

Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2020

Introduction

Cette Assemblée Générale s'est tenue le 21 janvier 2020.

Il s'agit d'une Assemblée Générale Ordinaire **et** Extraordinaire : les Statuts et le Règlement Intérieur de l'association ont été modifiés, notamment pour modifier certaines règles de quorum. Les invitations ont été envoyées par voie électronique le 20 décembre 2019.

Conformément aux Statuts précédents, une première Assemblée Générale, soumise aux règles de quorum, avait été planifiée le lundi 6 janvier 2020 mais n'a pas atteint le nombre d'adhérent·e·s nécessaire pour statuer. Cette réunion a donc été repoussée au 21 janvier et l'association a donc statué sans règle de quorum.

L'Assemblée s'est tenue de **19h00 à 21h00 en E0 à l'école 42** (96, Boulevard Bessières). Pour cause de problèmes techniques liés à la mise en place d'une visioconférence, la réunion s'est terminée à 21h30 (30 minutes de retard).

Au jour de l'Assemblée Générale, l'association comptait **46 adhérent·e·s**.

15 personnes étaient présentes, dont 3 personnes n'ayant pas adhéré à l'association et une personne participant à distance (via le système de messagerie de l'association, Matrix).

L'Assemblée Générale a été présidée par Neil et Brume.

Doc s'est occupée de la communication écrite avec Fabien (qui a participé à distance) ainsi que de la rédaction du compte-rendu de la séance. Ce compte-rendu a servi de base lors de la rédaction de ce procès-verbal.

Bilan de l'année 2019

Le bilan moral et le bilan financier de l'année 2019 ont été examinés par l'Assemblée.

Un diaporama a été présenté par le Bureau (Neil et Brume) afin d'aborder rapidement les moments clés de l'association, la répartition du budget sur l'année 2019 et le budget prévisionnel pour 2020. Ce diaporama est disponible sur le site web de l'association.

Budget prévisionnel

Le Bureau a soumis le budget prévisionnel de l'année 2020 à l'approbation de l'Assemblée.

Ce budget s'élève à 2000 euros. Quelques membres parmi l'Assemblée ont suggéré de le revoir à la baisse, mais **ce budget a été accepté à la majorité.**

Montant de la cotisation

L'Assemblée a défini le montant de la cotisation annuelle à 10 euros pour les personnes physiques.

Pour les personnes morales, il a été suggéré de l'élever à 20 euros. Un autre membre a proposé de définir le montant de cette cotisation annuelle selon la taille de la personne morale. **Cette deuxième suggestion a été retenue, adoptée à la majorité.**

Délibérations de l'Assemblée Générale

L'Assemblée a ensuite délibéré sur les questions portées à son ordre du jour par le Conseil d'Administration.

Accès aux services adhérent après l'expiration d'une adhésion

La question sur l'accès aux services réservés aux adhérents par des membres qui ne sont plus à jour de leur cotisation fut soulevée.

L'Assemblée a proposé plusieurs solutions :

- Maintenir l'accès aux services ;
- Maintenir l'accès au services durant une période définie (deux ou trois ans ?)
- Se réserver le droit de fermer le compte d'un·e adhérent·e qui n'est plus à jour en envoyant un avertissement un à trois mois à l'avance ;
- Maintenir l'accès aux services, mais étudier les conséquences de ce choix lors de chaque Assemblée Générale à venir et éventuellement changer d'avis si des besoins financiers ou des limites techniques (notamment de stockage) se font ressentir.

Le Bureau a exprimé son désaccord quant à l'idée de bloquer l'accès aux services à l'expiration de l'adhésion : il s'agit d'une forme d'enfermement logiciel qui va à l'encontre des principes de l'association.

Sans opposition de la part des autres membres, la dernière suggestion a été retenue.

Noms de domaines pour le service mail

L'idée d'acquérir un ou plusieurs noms de domaine pour les utilisateur·ice·s du service mail fut abordée. Il pourrait s'agir de noms de domaine amusants ou sérieux, utilisables par tou·te·s les adhérent·e·s, pour ne pas se limiter à « @42l.fr ».

La proposition a été majoritairement approuvée, mais aucune idée de nom de domaine n'a été proposée par les membres.

Voyage au JDLL

La proposition d'organiser un voyage aux Journées du Logiciel Libre qui se tiendra à Lyon en avril a été soulevée. Le Bureau a appelé les membres à participer à l'organisation de ce voyage. Cet appel reste pour le moment sans réponse.

« Dé-hashier » les pseudonymes des adhérent·e·s

Le Bureau a soulevé les contraintes techniques engendrées par la décision d'avoir haché les pseudonymes des utilisateur·ice·s qui s'inscrivent sur la plateforme web de l'association, et propose de les « dé-hashier » en croisant les données avec la base de données de la comptabilité, stockée hors du serveur, qui liste le pseudonyme de chaque adhérent·e·.

La proposition a été acceptée avec une large majorité.

Action sur le service Matrix et questions de communication

Le service Matrix permet de communiquer de manière chiffrée et décentralisée avec d'autres personnes. Il a été créé pour les besoins des associations de l'école 42, qui risquaient de voir leurs canaux supprimés du Slack de l'école, comme moyen de transition vers un outil de communication libre. L'équipe de l'école ayant finalement changé d'avis, la campagne de communication autour de la plateforme a été interrompue.

Cela dit, il compte aujourd'hui environ 50 inscrit·e·s et sert de moyen de communication pour l'association, mais il est assez peu utilisé.

Le Bureau a demandé à l'Assemblée quelles solutions pouvaient être mises en place, et quels moyens de communication devraient être utilisés afin d'échanger au sein de l'association, notamment dans le cadre de la formation de groupes de travail.

- **La majorité a voté pour le maintien du service.**
- Il a été suggéré de l'alimenter avec plus de contenu pour inciter les membres de l'association et les élèves à l'utiliser. Il pourrait être envisageable d'utiliser les autres moyens de communication (site web, Slack de l'école, newsletter, ...) pour les informations importantes et de demander à ce que les discussions se tiennent sur Matrix.

- Pour la question de communication, il a été suggéré d'utiliser le système de newsletter.

Mise en place d'un webmail

Il a été suggéré de proposer un webmail aux adhérent·e-s qui utilisent un service mail.

L'Assemblée approuve à la majorité, considérant qu'il s'agit d'une bonne idée pour les « nomades » qui n'utilisent pas de client lourd pour leurs emails, ainsi que pour les personnes morales qui souhaiteraient adhérer.

Il y a une demande pour ce service, mais **sa mise en place ne doit pas être urgente**. L'utilisation de la RAM sur le serveur par ce nouveau service reste à considérer.

Écriture inclusive

L'utilisation de l'écriture inclusive sur les annonces officielles et le site web de l'association a été suggérée par le Bureau, en soulignant des valeurs d'inclusion et de non-discrimination que l'association – et la communauté du libre en général – partage également.

Après un débat sur le sujet, **la proposition a été votée à la majorité**, avec un taux d'abstention de 30 % sur les 13 personnes restantes à la réunion.

Adhésions en Ğ1

Le Bureau a suggéré à l'Assemblée d'accepter les adhésions en Ğ1 afin de donner de la visibilité à cette monnaie libre, en proposant une cotisation annuelle au montant de 15 DU.

Les membres de l'Assemblée admettent ne pas connaître la Ğ1 et décident de ne pas se prononcer. Il a été convenu que **cela ne posait pas de problème** tant que l'organisation de la comptabilité ne soit pas considérablement ralenti suite à cette décision.

Compte Twitter

Il a été suggéré par le Bureau de créer un compte Twitter pour l'association afin d'être présente dans des milieux et les réseaux qui suscitent un besoin de sensibilisation.

L'Assemblée a validé cette proposition à la large majorité, à condition que l'utilisation de ce compte reste à des fins de sensibilisation uniquement.

Suggestions de nouveaux services et nouvelles activités

Le Bureau a demandé à l'Assemblée de lui communiquer ses idées d'activités de sensibilisation ou de services web supplémentaires.

Il a été suggéré d'organiser plus régulièrement des apéritifs ou des repas afin de resserrer les liens entre les membres de l'association et de faire découvrir le logiciel libre aux intéressé·e-s qui ne connaissent pas encore 42l.

Il a été également proposé d'organiser des conférences ou d'autres activités sur des thèmes en relation avec les services proposés par l'association, ce qui permettrait de promouvoir des logiciels libres et les services de l'association par la même occasion.

Statuts et Règlement Intérieur

L'Assemblée fut rapidement sollicitée sur la question des nouveaux Statuts et du Règlement Intérieur. Les modifications apportées ont été rapidement énoncées. Par manque de temps, il n'a pas été possible relire les paragraphes modifiés dans leur intégralité.

L'Assemblée a fait le choix d'approuver ces modifications à la majorité qualifiée des trois quarts des votants, sous réserve de lire ces deux textes dans les jours qui suivent. En cas de désaccord manifeste avec ce qui a été écrit, les membres de l'Assemblée se réservent le droit de solliciter le Conseil d'Administration et de demander la planification d'une nouvelle Assemblée Générale (ou AGE pour les Statuts) s'ils ne sont pas à leur convenance.

Élection du Conseil d'Administration

La première élection du Conseil s'est déroulée en fin de séance.

Le rôle de membre du Conseil d'Administration a été présentée comme une personne faisant le lien entre les adhérent·e·s et le Bureau qui n'est pas nécessairement impliquée dans l'organisation des activités, mais qui doit être consultée par le Bureau pour toute décision pouvant impacter la vie associative ou la direction de l'association de manière conséquente. La seule attente du Bureau vis-à-vis du Conseil est un temps de réponse raisonnable (quelques jours) lors de ses sollicitations.

Il a été rappelé qu'il est possible de quitter le Conseil d'Administration à tout moment.

Cinq personnes se sont présentées : Doc, Alex, Allan, Steven et Mina.

Les cinq personnes ont reçu l'approbation du Bureau et de l'Assemblée Générale à la majorité.

Steven et Mina n'ayant pas encore adhéré à l'association, il est convenu que leur cotisation devra être reçue par le Bureau dans un délai de 30 jours à compter du jour de l'Assemblée Générale sans quoi leur adhésion ne sera pas effective, conformément à l'article 2 du Règlement Intérieur.

Fabien et Benjamin ont également exprimé leur envie de rejoindre le Conseil d'Administration, mais souhaitent d'abord en discuter en privé avec le Bureau.

La nouvelle procédure décrite dans l'article 22 des Statuts permet à quiconque de rejoindre le Conseil d'Administration avec l'approbation du Bureau et du Conseil actuel ; les adhérent·e·s souhaitant participer à la vie associative pourront donc le rejoindre sans attendre la prochaine Assemblée Générale.

Conclusion

Cette première Assemblée Générale était très chargée, de nombreux sujets ont été abordés en peu de temps, mais de nombreuses décisions très positives ont été prises.

La constitution du Conseil d'Administration donne beaucoup d'espoir pour la suite des évènements.

Ce procès-verbal a été approuvé par les président·e·s de séance ainsi que la secrétaire de séance.

Président·e·s de séance

Neil, Brume

Secrétaire de séance

Doc